

Avis circonstancié relatif à l'aménagement du barrage des Pipes

émis en séance plénière le 04 décembre 2015 par le conseil de développement

Au cours de la présentation et des échanges qui s'en sont suivis, chacun a eu l'occasion de s'exprimer librement et spontanément afin de partager ses idées, sans présumer d'un niveau de connaissance supérieur à la moyenne de la population. En cela cet avis peut être considéré comme représentatif d'une partie des habitants du territoire constituant la société civile.

Un certain nombre de questionnement et d'inquiétudes ont également été soulevées. Il semble important qu'elles puissent être posées au bureau d'étude en charge de la suite du projet afin que des réponses soient apportées lors de la réalisation de la tranche d'étude conditionnelle.

Pour mémoire, les trois scénarii possibles sont rappelés ci-dessous :

- 1 – Arasement de l'ouvrage
- 2 – Abaissement de 50cm de l'ouvrage et mise en place d'une passe à poissons
- 3 – Maintien en l'état de l'ouvrage et mise en place d'une passe à poissons

Plutôt que de chercher à opposer les trois scénarii en faisant une liste, de toute façon non exhaustive, d'arguments en faveur de l'un ou de l'autre, cet avis est organisé par grandes thématiques au sein desquelles sont repris les éléments de réflexions et les commentaires notés lors de la séance. Les phrases en italique entre guillemets correspondent à des paroles retranscrites directement afin de conserver un peu de la spontanéité propre à l'oral et souvent gommée par la rédaction.

Positionnement d'ordre écologique et environnemental

- Les études mettent en avant un avantage écologique le plus important en lien avec l'arasement du barrage. Cette solution est présentée comme celle qui apportera la meilleure continuité écologique et le meilleur gain environnemental. Il s'agit d'un argument de poids qui est souvent ressorti dans le débat : *« Je fais confiance au bureau d'étude, à l'ADEME et aux services de l'état, ce sont des professionnels, compétents dans le domaine et je pense que nous pouvons suivre leurs conseils »*. *« La société actuelle est trop régie par des considérations à court terme, souvent financières et peu soucieuses de l'environnement, pour une fois que nous avons une opportunité de faire un choix écologiquement bon, saisissons-là. »*
- Les enjeux liés au rétablissement de la continuité piscicole ont également été discutés ; inquiétant certains : *« Des poissons propres aux rivières de seconde catégorie et remontant du Doubs pourraient causer des dommages aux populations de poissons du Cusancin, rivière de première catégorie. Les barbeaux pourraient par exemple manger les frayes des truites ou des ombres »*. et laissant d'autres plus dubitatifs : *« Les poissons vivaient bien ensemble avant le barrage, ils arriveront à cohabiter et à s'entendre »*. *« Si les pêcheurs remettent des poissons dans l'eau tous les ans, c'est bien la preuve d'un dérèglement. L'homme ne doit pas chercher à vouloir tout maîtriser »*.
- Le rétablissement de la continuité sédimentaire et l'érosion régressive, notions moins visibles, moins intuitives et de ce fait plus difficiles d'appropriation, ont posés davantage de questions sans vraiment donner naissance à une opinion : *« Il faudrait savoir où vont migrer exactement les sédiments »*, *« Je veux bien faire confiance et croire que c'est une bonne chose, mais il faudrait être sûr que cela ne créera pas de problème en aval, comme des inondations par exemple »*.
- L'idée de la construction d'une passe à poisson, bien que l'on ne connaisse encore pas le modèle d'ouvrage qui pourrait être construit, n'a globalement pas reçue une opinion favorable. Il est craint de façon générale que cela ne dénature le paysage. Plusieurs doutent également de l'efficacité d'un tel dispositif alors qu'une autre personne assure que cela fonctionne.
- Enfin, bien que n'étant pas en rapport direct avec le sujet, une inquiétude concernant la pollution de l'Audeux, cours d'eau qui se déverse dans le Cusancin, a également été évoquée. L'Audeux s'écoule en effet à proximité directe d'une ancienne décharge dont la nature des dépôts n'est peut-être pas certaine. *« Il faudrait profiter de l'étude pour savoir ce qu'il en est »*

Positionnement d'ordre patrimonial et touristique

- Le projet de mise en valeur du site des Pipes et de ses abords par la ville de Baume-les-Dames a également été évoqué, ainsi que son influence potentielle sur le choix de scénario à retenir. Si cette mise en valeur est globalement vue positivement, elle ne fait pas l'unanimité : « *Le premier scénario n'est pas incompatible avec l'aménagement du site des Pipes ; il est possible d'aménager le site pour le tourisme même si la roue ne tourne pas sous l'effet de l'eau ; prenez l'exemple du site de Nans-sous-Sainte-Anne qui est très beau, bien réhabilité, sans ruisseau.* », « *Il est possible de conserver le côté pédagogique sans forcément vouloir retrouver l'état originel de l'usine* », « *Il doit être possible de conserver le canal, même s'il n'est plus alimenté en eau* », « *Il y a déjà un musée des Pipes à Saint-Claude. Deux sur une même région, cela fait beaucoup. En plus il s'agit d'un projet très coûteux pour la collectivité.* »
- Bien que n'étant pas en rapport direct avec le sujet, cette situation évoque à l'un des membres du Conseil de développement un aménagement en vue de la réhabilitation du ruisseau du Gour il y a quelques années : « *ce projet n'a jamais vu le jour à cause du conservatisme des propriétaires riverains, c'est scandaleux, je ne souhaite pas que cela se reproduise* ».

Positionnement relatif à la sécurité

- L'idée générale qui est ressortie de cette thématique est qu'il faudra obtenir un certain nombre de garanties de la part du bureau d'étude et des services de l'état que l'on ne risque pas de créer des dommages en aval, notamment vis à vis de la ville de Baume-les-Dames : « *Baume-les-Dames est fragile vis-à-vis des crues* ».

Positionnement relatif aux coûts financiers et à l'entretien futur

- Le problème posé par la nécessité de la mise en place d'un entretien manuel (vannes, curages et nettoyage de la passe à poisson) lié aux scénarii 2 et 3 oriente les membres du conseil de développement en faveur du premier scénario.
- Le coût supporté localement par les collectivités, et donc par les citoyens, a également été évoqué. Bien que le coût global pour l'ensemble de la société du premier scénario soit le plus élevé, c'est celui qui ne représente pas de dépense à l'échelle de la commune ou de la communauté de commune. Cet argument a la faveur de la majorité des membres : « *En tant qu'ancien élu, je ne peux pas faire abstraction de la question financière, je projet coûtant zéro localement pour la société a ma préférence.* », « *Cela permettrait d'entretenir le pont menant à Villers-Saint-Martin à moindre coût.* »
- L'intérêt hydroélectrique du site n'a pas été pensé comme potentiellement intéressant.

Vote du Conseil de développement en faveur d'un scénario d'aménagement

Au cours de la réunion plénière qui a donné naissance à cet avis, il a été procédé à un vote de chacun des membres présents en faveur de l'un ou l'autre des trois scénarii.

Parmi les neuf membres présents, huit se sont prononcés en faveur du scénario 1, soit l'arasement de l'ouvrage et un en faveur du scénario 2, soit un abaissement de 50cm de l'ouvrage et la mise en place d'une passe à poisson. Le scénario 3, à savoir le maintien en place de l'ouvrage et la mise en place d'une passe à poissons, n'a pas obtenu de voix.

Toutefois une partie des membres du Conseil de développement souhaite que soit étudiée la possibilité de ne pas enlever tout le linéaire du barrage mais seulement une partie, conciliant ainsi le rétablissement maximum de la continuité écologique avec une mise en valeur patrimoniale possible de la zone conservée, même si elle n'est plus alimentée en eau. Il pourrait s'agir de la partie la plus proche de la rive où se trouvent le moulin et le canal d'aménée de l'eau.